

# CERCLE NAUTIQUE DES VAUROUX

Créée le 20 Nov 1973 N°4967 - J.O. du 7 Dec 1973

N° préf 0281004967

N° de siret : 333.672.749.00012 - Code APE 926C

**Siège social : 1, Rue Salvator Allende 28300 – MAINVILLIERS**

## **ASSEMBLEE GENERALE - SAISON 2021/2022**

### **PROCES VERBAL**

**Le samedi 8 OCTOBRE 2022 au centre aquatique des vauroux – salle polyvalente, de Mainvilliers, les membres de l'association LE CERCLE NAUTIQUE DES VAUROUX se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 17h30 sur convocation de son comité directeur par invitation individuelle, par voie de presse, site internet et facebook.**

L'assemblée générale est présidée par Mireille Baragoin, Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents ou représentés. La dite feuille permet de constater que le quorum est atteint et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 17h36.

#### **1. ALLOCUTION DE BIENVENUE**

Mireille Baragoin, Présidente de l'association ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

Elle salue tout particulièrement la présence de :

- Madame Karine Dorange , Vice Présidente de Chartres Métropole
- Les membres de l'association;
- Les entraîneurs.

et présente les excuses de :

- Monsieur Lefébure, Président du comité départemental de natation ;
- Madame Laurianne Dubois, responsable du centre aquatique.
- Madame et Monsieur Robert, vérificateurs aux comptes.

Absents :

- Monsieur l'adjoint aux sports, ville de Lucé ;
- Madame l'adjointe aux sports, ville de Mainvilliers.

## 2. ALLOCUTION DE BIENVENUE – RAPPORT MORAL

La Présidente fait lecture du rapport moral, et évoque notamment que c'est avec une grande satisfaction que nous nous retrouvons en cette rentrée afin de dresser le bilan de la saison écoulée après ces deux années remplies de difficultés. Nous avons repris le fil d'un fonctionnement dit « normal ».

Nous faisons ce soir le bilan de la saison passée, Saison qui a fait l'objet d'un label de développement et la reconduction du label école de natation.

Cette saison aura été une saison dite « normale » à 80% avec une nouveauté non négligeable : la mise à disposition des lignes d'eau par Chartres Métropole, nouvelle collectivité de tutelle du centre aquatique depuis le 1<sup>er</sup> jan 2022, Cette disposition nous permettra de mieux gérer nos entraînements et de voir l'avenir plus sereinement en particulier d'engager nos meilleurs au niveau régional, Qu'ils en soient ici remerciés

Le point positif de cette saison est l'augmentation du nombre de nos adhérents ainsi que le succès des dispositifs « j'apprends à nager » qui prouvent que ce club a bien lieu d'exister ainsi que quelques résultats sportifs prometteurs puisque certains ont obtenu leur qualification au niveau régional.

Comme j'ai pu l'indiquer l'an passé et je vais me répéter, la pérennité de ce club est entre vos mains. Année après année, les anciens nous quittent mais les nouveaux se font rares.

J'espère que notre rencontre inspirera des idées et des discussions sur la façon dont vous pouvez faire vivre votre club.

**Rapport moral approuvé**

## 3. RAPPORT D'ACTIVITES

### • Ses moyens :

Cotisation des adhérents, subvention des villes de Lucé et Mainvilliers pour 1/3 et Chartres Métropole pour 2/3, une subvention à la licence du Conseil Départemental, (5 € pour les moins de 18 ans), et la subvention du comité régional de natation pour les opérations 'j'apprends à nager' .

### • Ses sections :

- 1 – Ecole de natation (labellisée FFN)
- 2 – Section sportive jeunes et juniors (labellisée développement sportif, accession au niveau régional)
- 3 – adultes :
  - Nagez sport santé
  - Nagez bien être
  - Nagez sportif

Une satisfaction eu égard à la saison passée, nous sommes passés de 94 à 166 licences qui se répartissent en :

75 compétiteurs jeunes  
26 adultes  
14 dirigeants – entraîneurs – officiels  
51 jeunes : dispositif « j'apprends à nager »

### • Ses activités :

- Participation au forum des associations de la ville de Lucé ;
- Participation à la fête du sport de la ville de Mainvilliers ;
- Sortie récréative pour nos jeunes : parc accrobranche à DIGNY suivi d'un pique-nique ;
- Repas de Noël pour les adultes et pique-nique de fin de saison ;

- Reprise et participation aux compétitions sportives de la saison avec la cerise sur le gâteau des qualifiés aux régionaux

• **Ses objectifs :**

- Opération 0 noyade du ministère des sports
- 2 sessions programmées en août 2022 ;
- Mise en place de la section « Nagez Sport Santé » avec des difficultés compte tenu de l'état sanitaire ;
- Développer la section adulte ;
- Accueillir des jeunes en formation au sein du CNV avec la volonté du bureau de l'engagement de futurs stagiaires ;
- Mise en place de stages de perfectionnement ;
- Poursuivre notre ascension au niveau régional,
- **Points négatifs persistants depuis la réouverture :** Pas de salle pour des activités annexes.

#### 4. RAPPORT ET COMPTE RENDU FINANCIER

Eric Visage, Trésorier fait lecture des comptes de l'exercice clos le 31 août 2022 où il explique les ressources associatives, les charges de fonctionnement et la synthèse.

Ce dernier après avoir détaillé l'ensemble des dépenses et recettes précise, que le résultat est de 4 695€. Il propose de reporter les excédents sur les fonds associatifs.

Il a été décidé de maintenir le montant des cotisations pour la saison 2022/2023 malgré l'augmentation des licences. Des dépenses vont se reporter sur la saison 2022/2023, avec notamment une offre d'entraînements étendue.

#### 5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Lecture est faite du procès-verbal des commissaires aux comptes, Madame et Monsieur Robert, faisant apparaître les produits d'exploitation pour un montant de 37 297.66€, les produits financiers pour 100.66€ et les charges d'exploitation pour 32 703.16€ ce qui laisse apparaître un résultat positif de 4 695.16€. Les comptes sont bien tenus, ils ont constaté que les comptes étaient sincères, datés du 08/10/2022

#### 6. DECHARGE DU TRESORIER

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier, celui des commissaires aux comptes donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2021/2022

**Résolution adoptée à l'unanimité**

#### 7. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Madame et Monsieur Robert sont reconduits dans leur fonction.

## 8. BUDGET PREVISIONNEL

Le trésorier présente le budget prévisionnel pour la saison 2022/2023. Comme précisé, les dépenses sont en hausse, extension des cours, mais qui n'est que prévisionnel car il sera fonction des qualifications..

**Résolution adoptée à l'unanimité**

## 8. QUESTIONS - ALLOCUTIONS

La présidente invite Mme Dorange à prendre la parole.

Mme DORANGE félicite à nouveau les nageurs pour leurs résultats ainsi que l'équipe d'encadrement. Cette dernière rappelle l'inquiétude du CNV au moment de l'intégration à Chartres Métropole il y a 2 ans. Il est confirmé que les élus désirent maintenir chaque association en place sur chaque site, que rien n'empêche des projets communs, la garantie est apportée de la non fusion des 2 clubs de natation, sauf à la demande et à l'initiative de ces derniers.

Elle rappelle, que le CNV bénéficie comme CMN de la gratuité des lignes d'eau, contrairement à ce qui se passait sous la gestion du syndicat Lucé Mainvilliers, l'agglomération prend totalement en charge ce coût, ce montant d'environ 10 000 € pourrait être intégré dans le budget prévisionnel.

Sont évoqués les problèmes de chauffage, l'Odyssée bénéficie d'un système de chauffage grâce à la BIO MASSE, ce qui limite les surcoûts actuels. La décision de fermeture du bassin extérieur pendant les 6 mois d'hiver, permettra, sans vraiment altérer le fonctionnement du site d'économiser l'utilisation du chauffage. Les Vauroux, eux subissent les fluctuations des coûts de chauffage, mais l'agglomération a décidé de prendre en compte les surcoûts de ces augmentations et négocie avec le prestataire. Il a également été décidé pour le moment de ne pas baisser la température des bassins, cela pourra évoluer si l'état prend des décisions en ce sens.

En résumé, la priorité est donnée aux besoins des écoles, (nombreux retards dans l'apprentissage de la natation) et à la formation des maîtres-nageurs. La période étant compliquée, on ne peut demander en permanence à chacun de renoncer à la pratique du sport et des loisirs.

Quelques échanges et précisions sur le fonctionnement.

## 9. ELECTIONS

Compte tenu de 3 postes vacants Mme Baragoin, fait appel à de nouvelles bonnes volontés pour aider le club à avancer. 2 personnes ont répondu favorablement à notre appel :

BOUHOUCHE Rachida groupe ENF 3

LEVENT Andréa groupe ENF 2

N'ayant pas d'objection le vote et la proposition ont lieu à main levée.

**Aucune observation, validée**

## 10. RECOMPENSES SPORTIVES

Plus aucune question, nous procédons à la remise des récompenses remises par Me Karine Dorange :

### **Pour leur accession au niveau régional :**

✚ BERTHELOT Marion au 50 Nage Libre  
KORKMAZ Kenan au 50 Nage Libre

### **Pour :**

L'assiduité aux entraînements  
La progression  
Le comportement au sein du groupe  
La participation aux compétitions

### Groupe E.N.F.

✚ LE THEO Letty  
✚ KIRCHMANN Benjamin

### Groupe compétitions

✚ BIZIEUX MARIN Lolita  
✚ MAZURE Paul

***Félicitations à eux et bonne saison sportive***

La séance de l'AG est levée à 19h15, suivi du pot de l'amitié.

***A Mainvilliers le 8 octobre 2022***

La Secrétaire,

Signé SANDRINE BONGIONVANNI

La Présidente,

signé MIREILLE BARAGOIN